

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE VINGT LE NEUF JUILLET

L'an deux mille vingt, le 9 Juillet à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire au Foyer Rural de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Nadine BAUCHERON, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Eugénie DANLOUX, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Philippe ACCIARI, pouvoir à Didier CHEVALIER
Fabienne BLEICHER, pouvoir à Claude BROULT
Arnaud GAUDRÉ, pouvoir à Isabelle POTTIER
Pierre GUÉRIN, pouvoir à Nadine BAUCHERON
Maryse LEGUAY, pouvoir à Alain MEYER
Jean-Marie PETIT, pouvoir à Régis VÉCRIN
Catherine TERHEC, pouvoir à Elisabeth MOTAS

Secrétaire de séance : Michel SENAULT

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Votants : 23

Date de la convocation : 30 Juin 2020

51-2020 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2020/2021

Conformément à la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Monsieur Alain MEYER présente les nouveaux tarifs de la cantine qui seront appliqués à compter de Septembre 2020.

Il rappelle que ces tarifs sont fixés par la Communauté Urbaine d'Alençon (délibération du Conseil Communautaire du 11 Juin 2020).

Les prix des repas seront fixés comme suit :

<u>OF 2020/2021 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>
> à 884.99	4.08 €
De 591 à 884.99	3.35 €
De 339 à 590.99	2.42 €
De 234 à 338.99	1.54 €
- de 234	0.86 €
<i><u>Hors CUA</u></i>	5.99 €
Enfant non inscrit	5.99 €
Adultes	5.99 €
Enfants allergiques	0.86 €
Personnel communal	3.35 €

Les tarifs seront actualisés sur le règlement du service qui est distribué aux familles à chaque rentrée scolaire.

Pour copie conforme
Le Maire
Alain MEYER

